



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2018-VOI-34

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DES MONTS

Autorisation de stationnement le 14/12/2018 – Déménagement de M. Mme Martin

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU le déménagement de M. Mme MARTIN – 2722 Chemin des Monts (VC7)
VU la demande des « Déménageurs Bretons – 55 rue Charles de Coulomb – 14120
MONDEVILLE – 02 31 262 262 – caen@demenageurs-bretons.fr
Date du déménagement : journée du vendredi 14/12/2018

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le circulation CHEMIN DES MONTS, sera bloquée pendant la durée du déménagement
Du carrefour avec le Chemin du ravin, jusqu'au carrefour avec le chemin de l'Eglise

ARTICLE 2 :

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à
chaque carrefour,

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 11/12/2018
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

